Police

ZONE DE POLICE 5301 CENTRE ARDENNE

RÉUNION DU CONSEIL DE POLICE DU 24 MARS 2025

Liste des décisions prises par le conseil de police en séance publique

Après la prestation de serments de deux conseillers de police et la présentation de la zone de police et du projet Pol cadets par le Commissaire Divisionnaire Laurent HALLEUX, Chef de Corps, la séance est ouverte par le Président.

Le Conseil
à l'unanimité des membres présents :

1. approuve le procès-verbal de la réunion du 03 février 2025

2. décide d'adhérer à l'accord-cadre Province du Luxembourg S008/2024 relatif à l'entretien et la fourniture d'extincteurs, de dévidoirs, d'hydrants et de blocs d'éclairage de sécurité et à la fourniture de pictogrammes pour la fourniture d'extincteurs pour un montant estimé de 10.653 € TVAC sur une durée de 4 ans.

3. décide de lancer un marché public d'achat de 3 SUV compact par procédure négociée sans publicité et d'en approuver le cahier spécial des charges pour un montant global estimé de 120.000 € pour l'achat des véhicules et de 40.000 € pour l'entretien des dits véhicules

4. décide de lancer un marché public de maintenance, installation et démontage d'un système de géolocalisation sur les véhicules par procédure négociée sans publication préalable et d'en approuver le cahier spécial des charges pour un montant estimé de 145.000 € TVAC pour 4 ans.

5. décide d'adhérer à l'accord cadre 2022-076 Version 2 de la Province du Luxembourg relatif à l'acquisition de matériel informatique pour un montant estimé de 50.000 € TVAC.

6. décide de déclasser du matériel évalué à moins de 1500 € et/ou n'existant plus dans la zone de police

7. décide d'établir une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'association intercommunale IDELUX Projets publics relative à la construction de deux nouveaux hôtels de police, à Bastogne et à Libramont.

8. est informé des marchés délégués au chef de corps établi jusqu'au 12-02-2025

Ainsi publié dans les maisons communales, sur la page facebook de la Zone de police Centre Ardenne (https://www.facebook.com/zonedepoliceCentreArdenne) et sur le site de la Zone de police Centre Ardenne (https://www.police.be/5301/Actualités ) conformément à la loi du 07.12.1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Par le Collège de Police,

La Secrétaire,
Fabienne CULOT

Le Président,
Benoît LUTGEN